

9. Récréation en milieu forestier	148
9.1 Mise en contexte.....	149
9.2 État des connaissances en Gaspésie et aux Îles.....	150
9.2.2 Structures régionales.....	150
9.2.3 Développement des activités.....	151
9.2.4 Récréation et connaissances.....	153
9.2.5 Autres préoccupations.....	153
9.4 Bilan.....	155
9.4 Références.....	156



9. Récréation en milieu forestier

9.1 Mise en contexte

Les activités de récréation sont des activités qui visent la détente ou le divertissement (Anonyme, 2002). La récréation en forêt est une activité très populaire et une des valeurs traditionnellement reconnues dans l'application du concept de gestion intégrée des ressources, notamment lors de la gestion des paysages (Pâquet et Bélanger, 1998). Malgré la reconnaissance de l'importance des activités de récréation dans les processus de planification forestière, l'intégration de ces préoccupations commence tout juste à émerger.

Au début du siècle, la récréation en milieu forestier était réservée aux mieux nantis qui fréquentaient les clubs privés de chasse et de pêche. En Gaspésie, la pêche au saumon était ainsi pratiquée et le Parc de la Gaspésie était alors fréquenté principalement par une clientèle fortunée. La bande de protection riveraine de 60 m dont ont bénéficié les rivières à saumon à partir des années 1925 devrait d'ailleurs son origine à la pêche récréative (Walsh, 2001). Par ailleurs, ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que le récréotourisme en forêt connaît son premier essor (Le Rouzès *et al.* 1996). Dans les années 1960, une entente fédérale-provinciale est conclue pour l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA). C'est à partir de cette entente qu'est mis en place le programme d'inventaire des terres du Canada (ITC) qui déterminera, entre autres, le potentiel d'utilisation des terres pour la récréation dans, et à proximité, des zones habitées. Les années 1970 permettent une véritable libéralisation de l'accessibilité aux forêts publiques et la mise en place de territoires structurés accessibles au public en général. Jusqu'en 1984, le développement récréatif s'est fait sans plan d'ensemble. À partir de cette date, le développement s'est structuré davantage avec la mise en place du Plan d'affectation des terres publiques. En 1988, la mise en place du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI) a amorcé l'encadrement des pratiques forestières pour une meilleure prise en compte des autres utilisations du territoire dont les activités de récréation.

Bien que les activités liées au prélèvement de la faune génèrent une partie importante des retombées économiques liées aux activités récréotouristiques en milieu forestier, la forêt devient de plus en plus populaire pour les activités de plein-air sans prélèvement telles que le récréotourisme, l'écotourisme et le tourisme d'aventure. Par exemple, en 2000, la chasse et la pêche représentaient 35 % du temps et 54 % des dépenses consacrées par les résidents de la région aux activités liées à la faune et à la nature, contre 65 % du temps et 46 % des dépenses pour le plein air et l'observation de la faune (Bouchard, 2003). Outre la chasse, le piégeage et la pêche, la récréation en forêt regroupe plusieurs types d'activités nautiques et terrestres : baignade, canotage, camping, randonnée (ex : marche, vélo, ski, équitation, raquette, canot, motoneige, vtt), observation de la faune (ex : ornithologie), cueillette, villégiature (Le Rouzès *et al.* 1996 ; Pâquet et Bélanger, 1999). La plupart des activités récréatives pratiquées en milieu forestier nécessitent cependant un minimum de qualité visuelle et naturelle (faune et flore) des paysages, principalement pour les activités non motorisées. Or, les pratiques d'aménagement forestier traditionnelles, telles que la coupe à blanc, ont pour effet d'altérer à moyen terme la qualité des paysages et par conséquent de diminuer la qualité de la pratique d'activités de récréation en forêt (Pâquet et Bélanger, 1998). La qualité des paysages, par rapport aux pratiques sylvicoles, est tributaire de la grandeur et de la forme de la coupe (lignes naturelles), de la quantité de déchets de coupe, de la distance de la coupe par rapport à l'observateur et du temps nécessaire au reverdissement des aires de coupe (Pâquet et Bélanger, 1999). Récemment, le gouvernement du Québec élaborait un objectif de protection et de mise

en valeur (OPMV) visant à maintenir la qualité visuelle des paysages forestiers lors de la planification forestière (MRNFP, 2003 ; Pâquet, 2003).

9.2 État des connaissances en Gaspésie et aux Îles

Bien qu'il en soit question dans le présent chapitre, les aspects de la récréation en milieu forestier liés à la pêche, la chasse et le piégeage sont discutés plus en détails dans le chapitre « Faune ». Bien que l'industrie du tourisme et de la récréation soit très présente aux Îles-de-la-Madeleine, celle-ci ne sera pas traitée dans ce document puisqu'elle n'est pas pratiquée en milieu forestier.

9.2.2 Structures régionales

Les structures régionales sont divisées en deux catégories. D'une part, les structures organisationnelles veillent au développement des activités récréatives et d'autre part les structures territoriales permettent la pratique des activités récréatives en milieu forestier.

Structure organisationnelle

Au Québec, c'est le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui veille à l'encadrement de la plupart des activités de récréation. Par contre, c'est l'Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS) qui est le lieu de référence pour tout ce qui touche le loisir et le sport dans la région, incluant les activités récréatives en milieu forestier. Le mandat de l'organisme vise, entre autres, à assurer le développement du loisir dans la région et assurer la concertation régionale et l'harmonisation des interventions régionales en loisir (URLS, 2004). Cet organisme emploie d'ailleurs une personne-ressource spécifiquement pour les aspects récréatifs en milieu forestier.

D'autre part, le comité GIRN (Gestion Intégrée des Ressources Naturelles) qui relèvait de la table sectorielle forêt de la CRÉ (Conférence Régionale des Élus) (voir le chapitre « Fonctionnement de la recherche forestière en Gaspésie ») a travaillé, entre autres, à établir un consensus sur la gestion des paysages forestiers en tenant compte des diverses utilisations du milieu forestier. Le consensus établi a permis de définir les balises régionales qui sont intégrées dans la planification forestière.

De plus, au niveau provincial, Aventure Écotourisme Québec regroupe les intervenants québécois du tourisme d'aventure et de l'écotourisme (professionnels, grossistes en voyage, associations touristiques, écoles d'enseignement). Ce regroupement vise à représenter ses membres afin de structurer ces activités (normes de sécurité, qualité des services, reconnaissance légale et professionnelle). Un des moyens employés consiste notamment à instaurer un processus d'accréditation des professionnels de l'aventure et d'écotourisme reconnu par les instances gouvernementales (Tourisme Québec, Commission canadienne du tourisme).

Finalement, on note dans la région, la présence de plusieurs clubs et associations regroupant les adeptes d'une activité et assurant une structure à cette activité. La région Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine compte notamment plus d'une quinzaine de clubs de motoneige et près d'une dizaine de clubs de VTT. Un réseau régional de VTT est d'ailleurs en développement dans la région gaspésienne (MRNF, 2005).

Structures territoriales

Les activités récréatives en milieu forestier se pratiquent principalement en forêt publique. Sur ce territoire, accessible à tous, plusieurs structures territoriales pour la pratique de la récréation sont présentes en Gaspésie : parcs nationaux ou provinciaux (Forillon, Gaspésie, Île Bonaventure), réserves fauniques (Chic-Chocs, Port Daniel), zones d'exploitation contrôlée (ZEC) (Baillargeon, des Anses, Casault, plusieurs rivières à saumon), pourvoires (Beauséjour, Lacs Robidoux) et centres éducatifs (forêt d'enseignement du Cégep de la Gaspésie et des Îles). C'est cependant le territoire libre qui couvre la majeure partie du territoire public gaspésien et où plusieurs activités récréatives sont pratiquées, notamment la chasse et la pêche (Landry *et al.* 2002). En date de 2005, le MRNF avait octroyé 717 baux de villégiature (chalets) ainsi que 415 baux d'abri sommaire sur le plan de la villégiature (MRNF, 2005). Cette vaste utilisation du territoire est à l'origine de difficultés liées à la planification forestière, la récréation n'étant plus confinée à des sites identifiés à cette fin, mais pratiquée via une utilisation diversifiée et vaste du milieu forestier.

À titre d'exemple d'activité couvrant un vaste territoire, la région dispose de la portion québécoise du Sentier International des Appalaches (SIA) qui comprend environ 1000 km de sentiers s'étirant du Parc Forillon à la vallée de la Matapédia, en passant par le Parc de la Gaspésie. L'existence de ce sentier illustre l'implication de partenaires multiples pour développer un produit touristique unique. Cependant, son avenir n'est pas assuré, principalement à cause du manque de financement pour son entretien. Le secteur Carleton-Maria dispose également d'un réseau structuré de sentiers s'étendant sur une trentaine de kilomètres.

Formation

La région dispose de formations originales, spécifiquement pour l'écotourisme et le tourisme d'aventure. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles, via le Groupe Collegia, dispense une formation d'Éco-Interprète et une de Guide d'aventure, chacune sanctionnée par une Attestation d'études collégiales (AEC). Ces formations assurent la présence de personnel qualifié dans la région et bonifient le potentiel touristique.

9.2.3 Développement des activités

Il n'existe actuellement aucun plan de développement global pour les activités récréatives en milieu forestier en Gaspésie, ni de statistiques synthétisant les caractéristiques de l'ensemble de ces activités (retombées économiques, superficies utilisées, personnes impliquées, etc.). Cependant, certaines activités ont un plan particulier de développement (motoneige, vtt) (Bernier, 2004). La conception d'un plan global aurait pour effet d'augmenter l'efficacité du développement en coordonnant les opérations et en optimisant l'utilisation des ressources. Par exemple, dans sa synthèse cartographique des sentiers récréatifs en Gaspésie, L'Heureux (2003) préconise une meilleure planification des sentiers afin d'éviter un développement anarchique dans la région. Il semble qu'actuellement beaucoup de travaux d'infrastructures récréatives réalisés antérieurement ne peuvent être entretenus, faute de concertation et de ressources. Le besoin d'une meilleure planification via la confection de plans de développement semble reconnu au niveau régional et devrait être favorisé (Bernier, 2004). La soumission de projets en ce sens (ex : plan de rationalisation des sentiers, plan directeur en écotourisme) est effectuée depuis plusieurs années, mais ne reçoit pas l'approbation des bailleurs de fonds.

Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), volet II, du MRNF finance annuellement le développement des infrastructures récréatives en milieu forestier en Gaspésie (tableau 9.1). En 2004-2005, le MRNF a délégué la gestion du volet II à la CRÉ. C'est donc maintenant la CRÉ qui prépare et gère les ententes de financement du volet II, qui procède aux versements et qui assure le suivi des projets (Bernier, 2005). Depuis 2004, les montants accordés dans le cadre du volet II sont d'environ 3,67 millions de dollars par année dans la région. La majeure partie de ce budget est investie pour le développement de la récréation en milieu forestier (Bernier, 2004). L'objectif premier de ce programme est la mise en valeur du milieu forestier en favorisant l'aménagement intégré des ressources (Bernier, 2004). Le deuxième objectif vise à créer des emplois durables. Certains projets, quoique « rentables » au niveau socio-économique à court terme (investissements en salaires), ne sont pas « durables » puisqu'ils ne font que créer des emplois sporadiques. Par ailleurs, la plupart des investissements consentis pour les aménagements récréatifs ne sont pas réalisés dans un plan d'ensemble. On observe également que peu d'investissements sont réalisés dans les services d'accès à ces infrastructures (cartes, dépliants, information), ce qui limite leur utilisation et les retombées économiques potentielles.

Tableau 9.1 Investissements¹ du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) du MRNF dans des projets de récréation en milieu forestier en Gaspésie entre 1995 et 2003.

<i>Année</i>	<i>Investissement du PMVRMF Volet 2</i>
1995	436 500 \$
1996	1 558 200 \$
1997	1 522 560 \$
1998	1 431 429 \$
1999	1 878 872 \$
2000	1 963 094 \$
2001	2 268 233 \$
2002	2 362 060 \$
2003	2 234 083 \$
Total	15 655 031 \$

¹Évaluation par le Consortium à partir des chiffres officiels de la CRÉ

Des travaux ont été menés dans la région afin d'identifier des sites potentiels d'utilisation à des fins récréatives. Le MRNF (secteur du territoire) a notamment organisé récemment un groupe de travail réunissant différents intervenants de l'industrie touristique de la province afin d'identifier des sites potentiels en milieu naturel. Plusieurs sites ont été identifiés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et le travail est actuellement en cours. La Fédération québécoise du canot et du kayak est également active dans ce domaine. Elle effectue notamment des recensements de rivières présentant un potentiel récréotouristique.

9.2.4 Récréation et connaissances

Certaines activités de récréation pratiquées par des amateurs constituent une source d'avancement des connaissances non négligeable. En effet, certaines d'entre elles permettent l'acquisition de données qui contribuent à une meilleure connaissance de la forêt. Par exemple, les observations rapportées par les ornithologues amateurs constituent une base de donnée reconnue par le milieu scientifique (Étude des Populations d'Oiseaux du Québec : ÉPOQ). D'autres groupes tels que les mycologues et les botanistes amateurs contribuent également à l'augmentation des connaissances sur la forêt gaspésienne. L'« Opération floraison » est une méthode d'acquisition de données sur la forêt régionale par des observateurs amateurs, conçue pour tenter de déterminer les changements écologiques pouvant affecter notre environnement en effectuant un suivi des dates de floraison de différentes plantes au Canada (Anonyme, 2004). Les diverses activités récréatives en milieu forestier à caractère scientifique ont donc un rôle à jouer dans la connaissance du milieu forestier régional. On note cependant que les groupes de jeunes amateurs (ex: Clubs 4H, jeunes naturalistes, scouts) qui initient les jeunes aux activités récréatives à saveur de sciences naturelles sont actuellement peu présents dans la région, souffrant notamment du faible bassin de population et de sa dispersion.

L'association forestière du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie (AFBSLG) joue cependant un rôle important pour l'éducation des jeunes par rapport à la forêt. Elle organise des visites sur le terrain et possède du matériel didactique, s'adressant à des étudiants en milieu scolaire.

9.2.5 Autres préoccupations

Exemple de gestion et développement de la récréation en milieu forestier

La Colombie-Britannique est reconnue pour la qualité des expériences de plein-air qui y sont pratiquées en forêt. Cette perception n'est certainement pas étrangère au fait que le ministère des Forêts de cette province (B.C. Ministry of Forests) possède ses propres orientations et directives en matière de récréation en milieu forestier regroupées dans un manuel et qu'il gère plusieurs sites récréatifs en milieu forestier (BCMF, 1991). La région gaspésienne aurait tout intérêt à s'inspirer de telles expériences afin d'améliorer la qualité de l'offre récréative en forêt.

Reconnaissance des paysages gaspésiens

Les paysages gaspésiens sont reconnus pour leur aspect majestueux (Chic-Chocs, rivières à saumon, etc.). Pourtant, malgré ses paysages reconnus, la Gaspésie est toujours difficile à vendre. Mis à part durant quelques périodes limitées (vacances d'été, chasse, quelques semaines pour la motoneige), peu de gens affluent pour y pratiquer les activités récréatives en milieu forestier. L'éloignement constitue un facteur non négligeable qui limite l'achalandage de visiteurs qui viennent pratiquer des activités de récréation dans la région. La mise en valeur de sites déjà reconnus (Parc national Forillon, Parc de la Gaspésie, Grottes de St-Elzéar, bassins versants particuliers, etc.) et le développement de nouveaux sites récréatifs pourraient permettre le développement du potentiel récréatif de la région et l'allongement de la saison touristique afin de compenser le phénomène d'éloignement.

Impacts des activités récréatives sur l'environnement

Les pressions exercées sur le milieu lors de la pratique d'activités récréatives peuvent parfois contribuer à la détérioration du milieu (Wall, 1989). Ce phénomène est surtout présent lors d'un fort achalandage et lorsque la planification est inadéquate comme ce fut le cas avec l'usage de véhicules tout terrain dans les habitats fragiles des dunes aux Îles-de-la-Madeleines. Les activités récréatives peuvent également affecter des territoires dédiés à la conservation des milieux, en concentrant la fréquentation dans des secteurs restreints. Par exemple, dans le Parc national Forillon, les installations touristiques pour visiteurs (ex : routes) et les pratiques de gestion du parc constituent des sources principales de stress ayant une incidence sur les écosystèmes (Parcs Canada, 2000).

Concertation entre les utilisateurs du milieu forestier

La fréquentation croissante de la forêt à des fins récréatives nécessite plus que jamais un dialogue entre les différents utilisateurs afin d'éviter les conflits. Le partage des rivières notamment entre les pêcheurs, canoteurs ou baigneurs suscite régulièrement des frictions. La qualité visuelle et naturelle du paysage pour les randonneurs s'oppose également régulièrement aux coupes forestières et autres aménagements sylvicoles. La concertation entre ces différents intervenants ne peut être que bénéfique et doit être encouragée.

Par exemple, l'industrie forestière aurait tout à gagner à collaborer avec l'industrie récréotouristique dans la mise en place d'activités d'interprétation dans les sentiers à proximité de coupes, en expliquant notamment au public les mécanismes de régénération de la forêt ou en identifiant des sites à différents stades de régénération après coupe. À l'inverse, l'industrie récréotouristique bénéficierait des infrastructures mises en place par l'industrie forestière.

La mise en place des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) devrait aider à l'atteinte de cet objectif de concertation.

9.4 Bilan

Bien que les activités liées au prélèvement de la faune génèrent une partie importante des retombées économiques liées aux activités récréotouristiques en milieu forestier, la forêt devient de plus en plus populaire pour les activités de plein air sans prélèvement. De nos jours, la récréation en forêt regroupe plusieurs types d'activités nautiques et terrestres outre la chasse, le piégeage et la pêche. La plupart de ces activités nécessitent cependant un minimum de qualité visuelle et naturelle des paysages qui peut être affectée par les pratiques d'aménagement forestier traditionnelles.

La région possède cependant des structures qui permettent le développement durable de ces activités et des formations spécialisées en récréotourisme qui assurent la disponibilité de main-d'oeuvre qualifiée. Par contre, malgré les sommes importantes investies dans les infrastructures récréatives en milieu forestier, la région ne possède toujours pas de plan de développement global.

9.4 Références

- Anonyme. 2004. Opération floraison c'est quoi ? <http://www.naturewatch.ca/francais/plantwatch/>, Site consulté en ligne le 29 avril 2004.
- Anonyme. 2002. Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française. 2949 p.
- BCMF. 1991. Recreation manual. British Columbia Ministry of Forests. <http://www.for.gov.bc.ca/hfp/rec/manual/index.htm>, Site consulté en ligne le 28 avril 2004.
- Bernier, T. 2005. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II. Région administrative Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Rapport d'activités 2004-2005. Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. 29 p.
- Bernier, T. 2004. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II. Région administrative Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Rapport d'activités 2003-2004. Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine (CRCD Gaspésie les îles). 25 p. + annexes.
- Bouchard, P. 2003. L'importance des activités récréatives liées à la faune et à la nature au sein de la population des différentes régions du Québec en 2000. Société de la Faune et des Parcs du Québec, Secrétariat général, Gouvernement du Québec. non paginé.
- Landry, G., Dorais, M., Fournier, N., Georges, S., Hardy, M. et Pelletier, C. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine. Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Société de la faune et des parcs du Québec. New Richmond, 164 p.
- Le Rouzès, G., Allen, R., Bégin, C. et Roy, R. 1996. Ressources récréatives en milieu forestier *dans* Manuel de foresterie. Ordre des ingénieurs forestiers et Presses de l'Université Laval. pp. 703-739.
- L'Heureux, J. 2003. Rapport final projet volet II : Suivi des travaux de l'URLS (PR-12b) quad, motoneige et rationalisation de sentiers 2002-2003. Rapport réalisé dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet 2, du Ministère des Ressources naturelles. 277 p.
- MRNFP. 2003. Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier proposés pour les plans généraux d'aménagement forestiers de 2005-2010, Document de consultation. Ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs, Gouvernement du Québec. 46 p.
- MRNF. 2005. Portrait territorial de la Gaspésie – Les Îles-de-la-Madeleine. Direction régionale de la gestion du territoire public de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 120 p.
- Pâquet, J. 2003. Outil d'aide à la décision pour classifier les secteurs d'intérêt majeurs et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages. Objectif de protection ou de mise en valeur des ressources du milieu forestier visant le maintien de la qualité visuelle des paysages forestiers. Ministère des ressources naturelles, de la faune et des parcs. 15 p.
- Pâquet, J. et Bélanger, L. 1999. Qualité des paysages forestiers, une harmonisation difficile mais possible. Le Naturaliste Canadien. 123 : 29-35.
- Pâquet, J. et Bélanger, L. 1998. Stratégie d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages. Réalisé par C.A.P. Naturels dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du ministère des Ressources naturelles. Charlesbourg, 40 p.
- Parcs Canada. 2000. Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées – 1999. Agence Parcs Canada, Gouvernement du Canada. 91 p.
- URLS. 2004. Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. <http://membres.tripod.com/~municipalitecaplan/urls.htm>, Site consulté en ligne le 22 avril 2004.

Wall, G. 1989. Environmental impacts *dans* Outdoor recreation in Canada. G. Wall (ed). The university of Waterloo John Wiley & Sons. pp. 199-229.

Walsh, R. 2001. Historique des mesures de protection du milieu riverain : lisières boisées. Conférence prononcée dans le Cadre de l'Atelier sur le milieu riverain forestier. Shawinigan, 21 et 22 novembre 2001.